

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-224-5


AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le Conseil a adopté par voie de résolution le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-224-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-224 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX REVÊTEMENTS DES MURS EXTÉRIEURS, AUX MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LES CLÔTURES ET AUX GARAGES ATTENANTS ET INTÉGRÉS

Le règlement 2021-224-5 vise particulièrement à revoir les dispositions pour les garages attenants ou intégrés, ajouter la possibilité de construire des clôtures en planches de bois en composite et ajouter la possibilité d'utiliser les planches de bois en composite comme revêtement des murs extérieurs pour les bâtiments principaux et accessoires.

La MRC de Beauharnois-Salaberry a délivré un certificat de conformité à ce règlement en concordance au schéma d'aménagement révisé, en date du 18 janvier 2024.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 24^e jour du mois de janvier 2024.



Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Manon Darche, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 24 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 janvier 2024.



Manon Darche
Greffière-trésorière adjointe